



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2026-074

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Sébastien PLEVEN, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN,
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sébastien PLEVEN,
Julie FERRAND représenté par Catherine de BONNEFOY.

Absents : Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD et Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE CONCOURS POUR L'OPTIMISATION DES COLLECTES : FONDS DE CONCOURS DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION - ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2023-155 du 03 juillet 2023, le Conseil d'agglomération de Dracénie Provence Verdon agglomération a décidé d'aider les communes ayant des projets participants aux optimisations de collecte voulues par DPVa, en participant au financement par le biais de fonds de concours. Le montant alloué à la commune d'Ampus est de 1 744 €.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-063 du 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place des appareils photo sur les sites des PAV pour un montant estimatif de 3 500€ et a sollicité le fonds de concours de DPVa d'un montant de 1 744 € pour l'année 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acquisition et la mise en place des appareils photos sur les sites des PAV ont été réalisées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention de concours pour l'optimisation des collectes actualisé à la suite des changements des élus afin de percevoir l'aide de l'agglomération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir entre la commune d'Ampus et DPVA, conformément au projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Thierry BELADEN

